INSCRIPTIONS AUX GARDERIES ECOLE MATERNELLE

La garderie fonctionnera gratuitement comme les années précédentes pour tous les enfants, que les parents travaillent ou non.

Les horaires seront les suivants :

- les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

de 7 h 15 à 9 h 00, de 12 h 00 à 12 h 15, de 13 h 30 à 14 h 00 et de 17 h 00 à 18 h 30.

- le mercredi quand il y a classe :

de 7 h 15 à 9 h 00, de 12 h 00 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 18 h 30.

- le mercredi quand il n'y a pas classe :

de 7 h 15 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 18 h 30

- pas de garderie le samedi

Toutefois, les enfants dont les parents ne travaillent pas ne seront reçus que :

- le mercredi quand il n'y a pas classe et tous les jours pendant les vacances scolaires de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

- le mercredi quand il y a classe : de 14 h 00 à 17 h 00

LES INSCRIPTIONS A LA GARDERIE DE LA MATERNELLE SONT PRISES LORS DE L'INSCRIPTION DE L'ENFANT A L'ECOLE.

ECOLES PRIMAIRES

La garderie se tiendra gratuitement dans la salle des Sociétés de 7 h 15 à 8 h 45 pendant la période scolaire les lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Elle ne fonctionnera pas les mercredi et samedi ni pendant les vacances scolaires.

Elle sera ouverte à tous les enfants des classes primaires de la commune dont les père et mère travaillent (un certificat de l'employeur sera exigé).

POUR LA GARDERIE DU PRIMAIRE, LES INSCRIPTIONS SERONT PRISES A LA MAIRIE JUSQU'AU VENDREDI 17 JUILLET inclus à 18 h, DERNIER DELAI.

LES INSCRIPTIONS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Année 1992 - 1993

La Municipalité informe les parents des écoliers que le restaurant scolaire continuera à fonctionner à Saint-Parres-aux-Tertres à la rentrée de septembre dans les locaux du groupe Pierre Brossolette.

Y seront admis:

- les élèves fréquentant les écoles publiques primaires et maternelle de la Commune dont les parents (père et mère) travaillent. Un certificat de l'employeur sera exigé.
- dans les autres cas, de caractère social notamment, le bénéfice de ce service n'interviendra qu'après examen particulier et dans la limite des places disponibles et des possibilités d'encadrement.

La prestation est à la charge des familles et payable mensuellement à l'avance.

LES INSCRIPTIONS SERONT PRISES A LA MAIRIE JUSQU'AU VENDREDI 17 JUILLET INCLUS A 18 HEURES DERNIER DELAI. Nota: Il n'y a de reconduction automatique des inscriptions d'une année sur l'autre. Prière donc de faire réinscrire les enfants même s'ils fréquentaient déjà le restaurant scolaire en 1991-1992. De même pour le certificat de l'employeur.

RAMASSAGE SCOLAIRE

Dans le but d'assurer à la rentrée le transport par car aller le matin et retour le soir des enfants devant fréquenter des éta blissements scolaires de Troyes d'une part le collège de Pont-Sainte-Marie d'autre part, les parents qui seraient intéressés sont priés de venir remplir une fiche d'in scription à la mairie de Saint-Parres-aux Tertres

Les renseignements sont à fournir au olus tard le :

VENDREDI 7 AOUT 1992

ETAT CIVIL

2° TRIMESTRE

NAISSANCES

Marine, Maria, Gilberte KONIECZNY, le 2 avril à TROYES

Clarisse, Camille, Justine BOUTON, le 15 avril à TROYES

Geoffrey, Antoine DARET, le 19 avril à TROYES

Alexandre RICHARD, le 13 juin à TROYES Quentin, Laurent, Lucien, Sylvain, Victor LEULMI, le 27 juin à TROYES

MARIAGES

Rodolphe, Maurice, Elie GYE JACQUOT et Sandrine, Ghyslaine, Dominique BOURGIN, le 2 mai.

Régis, Daniel PACKO et Laurence, Jeanne DUFAU, le 30 mai.

Christian, Didier BEVIER et Sandrine, Murielle, Nathalie CARTIGNY, le 6 juin.

Pascal, Albert, René LEMAITRE et Virginie, Denise, GATEAU, le 6 juin.

Paul, Etienne KASPER et Sylvie, Liliane REMOND, le 6 juin.

Jean-François BERNAUER-BUSSIER et Nathalie, Odette, Raymonde NOEL, le 13 juin.

Christophe, André, Aristide BROUE et Valérie, Christine VAILLANT, le 27 juin

Bertrand, René, Elie BERNAUDAT et Cécile, Alberte, Renée PRULHIERE, le 27 juin.

DECES

Rodolphe CROCQ, le 18 avril à TROYES

Agnès, Marie, Marguerite CUENIN épouse GARNIER, le 13 juin à SAINT-PARRES-AUX-TERTRES

DONS AUX DIVERS ŒUVRES DE LA COMMUNE

Dons fait à l'occasion du mariage BE-VIER/CARTIGNY

Dons fait à l'occasion du mariage LEMAI-TRE/GATEAU

Dons fait à l'occasion du mariage BROUE/PRULHIERE

Don de la Famille CHARVAUX

Don de M. et Mme FANELLI Elie

Dons anonymes.

Merci aux généreux donateurs.

Raymond MERLATEAU

Bâtiment • Travaux Publics Pavage • Assainissement

25.21.23.45 - 25.75.91.98



Nationale 19 - Route de Chaumont SAINT PARRES AUX TERTRES Tél. 25.80.99.46



Société Auxiliaire de Chauffage

AGENCE CHAMPAGNE-ARDENNE

LE PARVIS DE LA GARE 14, rue du Ravelin

10002 TROYES CEDEX

Tél. 25.74.24.43 - Télécopie 25.74.24.90 Télex 842 515